



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	33	13	3

SEANCE du vendredi 12 juillet 2019

**OBJET : 02-1 - MUSÉES - ACCUEIL
DES BÉNÉFICIAIRES DU SERVICE
TRAIT D'UNION - CONVENTION AVEC
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
SOPHIA ANTIPOLIS - AUTORISATION DE
SIGNATURE**

Le vendredi 12 juillet 2019 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 05/07/19, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, M. Patrice COLOMB, M. André-Luc SEITHER, M. Yves DAHAN, Mme Khéra BADAoui, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Alain CHAUSSARD, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, M. Tanguy CORNEC, M. Lionel TIVOLI, Mme Marine VALLEE, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Serge AMAR à M. Eric DUPLAY
Mme Marina LONVIS à Mme Anne-Marie BOUSQUET
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE
Mme Martine SAVALLI à Mme Angèle MURATORI
M. Henri CHIALVA à M. Alain CHAUSSARD
Mme Marguerite BLAZY à M. Jean LEONETTI
M. Bernard MONIER à M. Patrice COLOMB
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO
Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE
Mme Rachel DESBORDES à Mme Vanessa LELLOUCHE
Mme Agnès GAILLOT à M. Hassan EL JAZOULI
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : M. Michel GASTALDI, M. Mickael URBANI, M. Louis LO FARO

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

2373/19

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 18 JUIL. 2019

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 18 JUIL. 2019

Par délégation du Maire,
L'Attachée territoriale,



S. MIGLIORE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : CULTURE - TOURISME

La Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis (CASA), par le biais de la direction de la cohésion sociale et du service Trait d'Union, a pour objectif de favoriser la reprise ou le maintien d'un lien parents-enfants, et propose, dans cette optique, l'aide de professionnels et un cadre sécurisant.

Le service Trait d'Union souhaite également proposer aux familles des sorties à partager, en particulier dans le domaine culturel.

La Commune, au travers, notamment, de la direction des musées et du service des publics, cherche à favoriser l'accueil des publics fragilisés socialement, dans le cadre de ses missions de démocratisation culturelle.

Outre la participation à de simples visites, d'autres activités proposées par les musées seraient particulièrement adaptées à ces familles. En effet, le service des publics de la direction des musées organise des ateliers parents-enfants payants, dont le but est de permettre aux familles de partager un moment d'échange devant les œuvres ainsi que l'expérience de la création, et qui peuvent donc répondre positivement aux attentes du service Trait d'Union.

L'objet de ce partenariat est donc de faciliter les sorties dans les musées d'Antibes de familles accompagnées par le service Trait d'Union, en particulier en accordant la gratuité pour les entrées ou pour la fréquentation des ateliers parents-enfants.

Ce partenariat fait l'objet d'une convention avec la CASA d'une durée de trois ans et qui en fixe les modalités.

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative à l'accueil des groupes, avec la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis, ainsi que ses éventuels avenants qui ne bouleverseraient pas l'économie générale du contrat.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.02-1 - MUSÉES - ACCUEIL DES BÉNÉFICIAIRES DU SERVICE TRAIT D'UNION -
CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS - AUTORISATION
DE SIGNATURE

Date de transmission de l'acte : 18/07/2019

**Date de réception de l'accusé de
réception :** 18/07/2019

Numéro de l'acte : lmc1731760 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20190712-lmc1731760-DE

Date de décision : 12/07/2019

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.9. Culture